



Compte-rendu des délibérations du collège

Jeudi 4 novembre 2010

Le 4 novembre 2010 le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- ❖ Décision n°2010-127 portant homologation du logiciel de jeux et de paris de la société JOAONLINE dans la catégorie « paris sportifs » (homologation n°0031-PS-HOM-2010-11-04).
- ❖ Décision n°2010-128 portant délivrance de l'agrément n°0031-PS-2010-11-04 à la société JOAONLINE dans la catégorie « paris sportifs ».
- ❖ Décision n°2010-129 portant modification du règlement intérieur.
- ❖ Décision n°2010-130 portant constitution d'une commission spécialisée.